



Direction de l'instruction publique et de la culture
Office de l'école obligatoire et du conseil

Sulgeneckstrasse 70
3005 Berne
+41 31 633 84 51
oece.inc@be.ch
www.inc.be.ch

Erwin Sommer
+41 31 633 84 82
erwin.sommer@be.ch

Dir. de l'instruction publique et de la culture, Sulgeneckstrasse 70, 3005 Berne

À l'attention des directions d'école, au corps enseignant et aux collaborateurs-trices des structures de prise en charge du canton de Berne

Notre référence : 2020.BKD.1588 / 321374

28 mai 2020

Organisation des écoles à partir du 6 juin 2020

Mesdames,
Messieurs,

Nous sommes heureux du nouvel assouplissement à partir du 6 juin 2020 dont le Conseil fédéral a décidé en raison du faible nombre de cas.

Dans l'école obligatoire, ce sont principalement les cérémonies de fin d'année scolaire et les camps qui sont touchés. Au cours des dernières semaines, vous avez dû annuler les cérémonies de fin d'année et les semaines vertes jusqu'à la fin de l'année scolaire. Grâce à l'assouplissement, des camps et des rassemblements jusqu'à 300 personnes seront à nouveau possibles à partir du 6 juin 2020 et dans des conditions spéciales. Pour les événements comptant jusqu'à 300 personnes et les camps, un concept de protection doit être élaboré. Bien entendu, il faut continuer à respecter les règles d'hygiène et, dans le cas des cérémonies de fin d'année, également les règles de distance. En outre, le traçage des contacts doit être garanti grâce à des listes de présence. Ces listes permettent – en cas d'infection détectée dans un camp ou un événement – d'avertir rapidement les personnes ayant participé et de les mettre en quarantaine.

Libre à vous de maintenir l'annulation ou d'organiser les camps ou les cérémonies de fin d'année scolaire à bref délai et dans le respect des règles d'hygiène et de distance.

Ce qui suit s'applique comme déjà décrit :

- Il faut respecter les mesures d'hygiène selon les lignes directrices.
- Les personnes participant doivent être enregistrées (p.ex. au moyen d'une liste d'inscription et/ou d'une liste de présence).
- Les règles de distance doivent être respectées dans la mesure du possible (p.ex. au moyen de sièges espacés dans une aula ou au moyen d'un événement organisé en plein air).

Vous trouverez de plus amples informations dans l'annexe des lignes directrices et dans les FAQ sur le site de l'INC :

www.be.ch/ecole-obligatoire-reouverture


Le 11 mai 2020, vous et vos écoles avez repris l'enseignement présentiel dans des conditions plus difficiles. Je vous remercie de tout cœur pour votre énorme engagement et également pour votre tolérance face à des questions ouvertes et aux tensions et contradictions qui en résultent.

Pour éviter une deuxième vague, il faut continuer à faire preuve de bon sens et de sens des responsabilités.

Pour les semaines qui restent jusqu'aux vacances d'été, je vous souhaite beaucoup d'énergie, de joie et bien sûr de santé. J'espère que vous pourrez clôturer l'année scolaire avec ou sans camp/cérémonies de fin d'année de manière digne et que vous pourrez profiter ensuite de vos vacances d'été bien méritées pour vous ressourcer.

Meilleures salutations

Office de l'école obligatoire et du conseil



Erwin Sommer
Chef d'office